

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-62(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Candidature du SDIS 04 au projet simple DIGITAL -AG

Le président expose :

Ces dernières années, la recrudescence des attaques cybernétiques nationales ont mis en lumière la fragilité des institutions publiques en matière de lutte contre la cybercriminalité et de protection informatique.

Le SDIS des Alpes de Haute Provence a bénéficié en 2021 d'une subvention dans le cadre du plan de sécurisation des données sensibles grâce aux fonds France Relance à hauteur de 60 000 €, permettant un accompagnement pour un état des lieux de sa situation et des mesures pour améliorer sa capacité de protection.

Un appel à projet sous les fonds européens « DIGITAL AG » est accessible jusqu'au 15 Février 2023.

Le budget alloué au programme pour une Europe numérique est de 56 millions d'euros. Le financement de l'Europe serait entre 50 et 75 % du budget total des projets soumis sans obligation de candidature pluri partenaire. Cet appel s'inscrit dans la continuité des démarches entamées par le SDIS 04 pour la protection de ses données sensibles.

Budget : Le financement de ce projet serait provisoirement réparti comme suit, sous réserve de modifications par les instances des fonds du programme « DIGITAL AG » :

AAP DIGITAL AG	149 851,88 €	75%
AUTOFINANCEMENT	49 950,63 €	25%
COUT TOTAL PROJET	199 802,51 €	100%

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer et :

- D'approuver la participation du SDIS 04 à l'élaboration de la candidature de ce projet simple,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

